

Ce ne sont là que quelques-uns des 149 groupes, organismes et particuliers qui ont jusqu'à maintenant reçu une aide financière du Fonds pour le désarmement du ministère des Affaires extérieures. En créant le Fonds au cours de l'année budgétaire 1980-1981, le gouvernement du Canada voulait encourager les Canadiens à s'engager dans des activités de discussion, de recherche et d'information sur les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements et à apporter leur contribution aux discussions sur ces questions, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

2

Des contributions peuvent être versées à partir du Fonds à toute organisation non gouvernementale tout groupe universitaire ou d'intérêt public, officiel ou non, ou toute personne, au Canada, désirant s'engager dans des discussions pondérées, des travaux de recherche, des activités de publication ou de distribution de documentation touchant le désarmement ou le contrôle des armements ou portant sur les questions de désarmement dans le cadre d'un programme plus large.

Contexte

C'est en 1979 qu'il a été décidé d'établir un Fonds pour le désarmement, afin de stimuler les acti-

vités de recherche et d'information au Canada et d'encourager chez les Canadiens une discussion pondérée sur les grandes questions dans les domaines du désarmement et du contrôle des armements. Cette décision donnait suite à la première session extraordinaire des Nations unies sur le désarmement (UNSSOD I), tenue en 1978, où l'on avait demandé aux pays membres d'accroître leurs efforts dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de l'information sur les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements. Le gouvernement canadien avait alors fourni une contribution initiale de 60 000 dollars en 1980 pour permettre au ministère des Affaires extérieures de créer le Fonds pour le désarmement au sein de la Direction du contrôle des armements et du désarmement. Au départ, le Fonds pour le désarmement comportait un volet de contributions qui se limitait principalement à l'aide aux groupes voulant inviter des conférenciers. Les modalités régissant les contributions furent élargies en 1982 pour englober l'aide aux institutions de recherche et d'enseignement au Canada. Les critères d'admissibilité ont été étendus une fois de plus par la création d'un volet de subventions au cours de l'année budgétaire 1983-1984.

